

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2014

Réception par le Prefet : 14/10/2014

Publication : 17/10/2014



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2014-9-6-6

Séance du vendredi 10 octobre 2014

### **VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE C 733 TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS SUR LE GROS CHÊNE DE STETTEN**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-6-4 du 14 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 Environnement Naturel
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'attribuer une subvention de 191 € à la Commune de STETTEN pour des travaux d'entretien sur le Gros Chêne lui appartenant, classé à l'inventaire départemental des arbres remarquables.

Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C733 au chapitre 65 Fonction 738 Nature 65734.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2014

Valorisation du patrimoine arboré (F)  
PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VPA03641	<b>STETTEN</b> Entretien du Gros Chêne de Stetten	478,00	40%	191,00

Total	191,00
-------	--------